



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12 / 06 / 2024

Dossier complet le : 12 / 06 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0211

1 Intitulé du projet

Réalisation de 2 bassins de rétention sur le bassin versant du vallon des Tours sur le territoire de la commune de Draguignan (en vue de limiter les inondations) – dans le cadre de l'action 52b1 du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet de l'Argens et Côtiers de l'Estérel. (Bassin de Cimetière et Bassin des Tours)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Draguignan

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

2 1 8 3 0 0 5 0 7 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

STRAMBIO

Monsieur

Prénom(s)

Richard

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	10. Canalisation et régularisation des cours d'eau : installations, ouvrages modifiant cours d'eau sur plus de 100 m.
47	47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols (défrichements supérieurs à 0,5 ha). Bassin des Tours

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la mise en place de 2 bassins de rétention d'eau à ciel ouvert dans le bassin versant du vallon des Tours alimentant la Nartuby (bassin de Cimetière, bassin des Tours). Ces bassins collecteront les eaux des affluents de ces vallons pour écrêter les pluies torrentielles et se rejeteront via l'exutoire en aval vers les affluents de ce vallon. Ces bassins seront réalisés en terrain naturel, permettant ainsi d'assurer une infiltration complémentaire des eaux et une vidange des bassins en 48h.

La mise en place de ces bassins nécessite le déblaiement et le terrassement des terrains. Une partie des déblais sera réutilisée sur place pour former des talus autour des bassins afin d'assurer la rétention des eaux.

De plus, des ouvrages en béton seront positionnés en entrée et sortie des bassins de rétention.

Des filets ou dispositif de guidage de la petite faune hors des zones travaux seront à mettre en place de même que des mises en défens de stations d'espèces à enjeux. Par ailleurs, avant que la phase travaux ne débute des dispositifs de diminution de l'attractivité des emprises projet par effarouchement seront menées. Les couches de sols superficielles issues des travaux de déblaiement devront être stockées à part pour revalorisation de la banque de graines. Le calendrier des travaux sera adapté en fonction des enjeux en présence. La note synthèse des sensibilités écologiques et mesures ERC est disponible en annexe volontaire n°4.

Les notes hydrauliques décrivant ces bassins sont disponibles à l'annexe volontaire n°2.

4.2 Objectifs du projet

Afin de lutter contre les inondations par crues torrentielles de la Nartuby et de ses affluents, la commune de Draguignan souhaite créer des bassins de rétention. La création de ces ouvrages s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre les inondations de la ville de Draguignan, intégré au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet de l'Argens et Côtiers de l'Estérel.

En effet, la ville de Draguignan s'est développée principalement en rive gauche de la Nartuby, positionnant les zones bâties entre le cours d'eau et les versants naturels qui surplombent la ville. Celles-ci sont soumises au risque d'inondation par débordement des vallons provenant de ces massifs et traversant la ville pour rejoindre les exutoires naturels.

L'objectif des 2 ouvrages concernés est d'écrêter les crues du vallon des Tours, pour ces 2 affluents, en amont des zones aujourd'hui urbanisées représentant des enjeux, et à réguler leurs débits et de les transférer vers l'aval. Ils sont conçus pour se vidanger en 48h. Ainsi, en dehors des périodes de pluies, ces bassins seront vides.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux commenceront début septembre jusqu'en fin février.

Ils consisteront en une première phase préparatoire début septembre (débroussaillage, déboisement, effarouchement de la faune, mise en place des accès pour les engins de chantier, abattage spécifique des arbres à gîtes...)

Ensuite, une deuxième phase de suivi des travaux de remaniement du site (décapage et stockage temporaire sur site de la terre végétale, terrassement du bassin, renforcement des talus...)

La base vie et les travaux préparatoires sont prévus pour fin septembre-début octobre lors de la phase préparatoire et ils consistent en : l'aménagement des accès, l'installation de la base vie, le raccordement aux réseaux de la base vie).

Ces travaux seront phasés pour limiter les impacts sur la biodiversité et les milieux. Donc la phase préparatoire intervient à la fin de l'été (septembre) avec le ralentissement du cycle d'activité de la majorité des espèces (cf. note annexe volontaire n°4). Les travaux se poursuivent en hiver où moins de taxons seront impactés.

La réalisation de ces travaux s'appuiera sur la mise en œuvre d'un Plan d'Assurance ou Plan de Respect de l'Environnement, établi lors de l'attribution du marché de travaux entre l'entreprise attributaire et la mairie de Draguignan. Ainsi, au préalable des travaux, seront définies les actions et consignes destinées à éviter toute pollution, à sensibiliser l'ensemble des intervenants du chantier sur les enjeux écologiques rencontrés par le projet, ainsi qu'à s'assurer du respect des règles correspondantes établies.

En ce qui concerne le bruit et les poussières un dossier "bruit de chantier" sera établi avant le démarrage des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans leur phase exploitation, les bassins permettent de collecter les eaux de ruissellement via une déviation du cours d'eau depuis les canaux vers le bassin.

La vidange du bassin se fait par trois moyens :

- premièrement par l'orifice fuite à débit régulé,
- deuxièmement par surverse lorsque le bassin est rempli,
- et enfin troisièmement par infiltration.

Le principe de fonctionnement et d'entretien des bassins de rétention est disponible à l'annexe volontaire n°1.

Les bassins de rétention visent à réduire l'effet du ruissellement qui lui va être amené à augmenter avec le changement climatique. Le démantèlement de ces bassins n'est donc pas prévu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet pour ces 2 bassins de rétention est soumis à autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau. Le projet est également soumis à permis d'aménager pour le Bassin cimetièrre en raison de son implantation dans le périmètre d'un site patrimonial remarquables et de sa situation aux abords d'un monument historique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs	
Bassin de rétention de Cimetière	Volume 700m ³	Surface 1496m ²
Bassin de rétention des Tours	2 500 m ³	2887m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 527 Voie : Avenue de grasse

Lieu-dit :

Localité : Draguignan

Code postal : 8 3 3 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 3 2 , 2 0 " Lat. : 6 ° 2 8 , 2 2 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Draguignan

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Draguignan, dont la dernière procédure a été approuvée le 15/11/2023. Les zonages auxquels est soumis le projet, sont présentés en annexe volontaire n°3.

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerné

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches du projet sont les ZNIEFF de type 2 : « Vallée de la Nartuby et de la Nartuby d’Ampus » ; « Gorges de Châteaudouble » ; « Bois de Palayson et terres Gastes » ; « Massifs boisés entre Callas et Saint-Paul-en-Forêt » à plus de 2km de l’aire d’étude. Et la ZNIEFF de type 1 : « Vallée de l’Endre et ses affluents » à environ 7 km de l’aire d’étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n’est pas concerné par une zone couverte par un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotopie (APPB). L’APPB le plus proche du projet est celui des « Gorges de Châteaudouble et de la Nartuby d’Ampus ». Il est situé à plus de 6,5 km au Nord-Ouest du projet.
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Draguignan n’est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national, parc naturel marin ou parc naturel régional, ni aucune réserve naturelle ou zone de conservation halieutique ne concerne le projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE du réseau routier national et autoroutier du Var a été approuvé en mai 2011. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement concernant les routes départementales du Var a été approuvé en mars 2019 et révisé en mars 2020. Ces plans concernent des routes qui ne se situent pas au droit ou proche du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bassins de Cimetière et des Tours se situent respectivement dans et à la limite du périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques « PDA du centre-ville de Draguignan ». Les bassins s'inscrivent respectivement dans et à la limite de l'AVAP de Draguignan valant Site Patrimonial Remarquable de Draguignan. La localisation des enjeux archéologiques est disponible à l'annexe volontaire n°4.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des zones humides identifiées à l'échelle départementale. Par ailleurs, des investigations ont été réalisées au droit des sites et n'ont pas recensé d'espace caractéristique de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Draguignan est concernée par le risque d'inondation. À ce titre, elle est soumise au PPRNi de la Nartuby approuvé le 09 février 2014. Les sites se trouvent dans des zones soumises à aléa exceptionnel et des zones basses hydrographiques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Plan de prévention des risques technologiques ne concerne la commune de Draguignan.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géorisques, le projet ne se trouve pas dans un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de Draguignan n'est pas concerné par un zonage de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'ARS (AtlaSanté), le site des Tours se trouve dans le périmètre de protection éloigné du captage de Saint-Anne destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le site de Cimetière ne se situe pas dans un périmètre de protection d'un captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est « Village de Figanières et ses abords » et se situe à environ 4km au Nord-Est du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les zones Natura 2000. La plus proche se trouve à environ 5 km à l'Est : - ZPS – Directive Oiseaux « Colle du Rouet » ; - ZSC – Directive Habitat « Forêt de Palayson – bois du Rouet ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est « La tour de l'horloge et ses abords » et se trouve entre 500 et 1500 mètres à l'Ouest du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation du chantier sera réalisée sur le réseau AEP de la commune ou via des citernes de chantier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place des bassins de rétention a pour vocation de stocker et d'infiltrer les eaux de ruissellement lors des périodes de fortes pluies. Cela implique donc aucun drainage, ni aucune modification des masses d'eau souterraines. Cf. Annexe volontaire n°2
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le déblai des terrains utilisés. Il sera donc excédentaire en matériaux. Afin de minimiser les mouvements de matériaux, les matériaux excédentaires seront réutilisés pour la réalisation des remblais du projet. Les matériaux excédentaires seront valorisés au maximum ou gérés en tant que déchets dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet nécessite le raccordement de la base vie aux différents réseaux communaux. Les travaux nécessitent un nombre de personnel relativement faible. Le projet n'est pas de nature à nécessiter de traitement des eaux usées, ni des rejets des eaux pluviales. Ainsi, le projet est en adéquation avec les équipements existants.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise projet stricte pouvant impacter ou mener à la destruction d'espèces protégées et/ou patrimoniales et d'habitats d'espèces pour les deux sites ; (Rossignol Philomèle Lézard des murailles, Tarente de Mauritanie, Couleuvre de Montpellier, Verdier d'Europe -VU- Etc.). La mise en oeuvre de mesures ER permettra d'éviter ou réduire complètement les impacts sur les taxons concernés. Il ne sera donc pas nécessaire de réaliser un dossier de dérogation « espèces protégées ». (Cf. Annexe volontaire n°4)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux sites n'intersectent aucun zonage Natura 2000 et n'entretiennent qu'un lien très faible avec les zonages Natura 2000 alentours. Néanmoins le site des Tours est situé proche (1km) du réservoir de biodiversité « Basse Provence Calcaire » et des espèces peuvent transiter entre ces deux espaces. Intensité du lien écologique « Modéré ».
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui mais à la marge, car en majorité ; les sites de Les Tours et de Cimetières sont constitués d'habitat anthropisés. Présence malgré tout de quelques boisements de chênes pubescent.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Draguignan n'est pas couverte par un Plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation au droit du PPRNi de la Narbury (zones basses hydrographiques pour les bassins de Cimetièrre et des Tours et zone rouge R1 et zones soumises à aléa exceptionnel uniquement pour le bassin des Tours), le risque sismique de 3/5 et une exposition forte au retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études hydrauliques ont pris en compte le risque de ponte des moustiques tigre dans la conception. Ainsi, l'eau sera amenée à rester moins de 48h dans les bassins. Il n'est pas de nature à engendrer un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera de nature à engendrer des trafics pour la mise en place des chemins d'accès aux bassins ainsi que pour le transport des matériaux et des outils et/ou engins. En phase exploitation, le projet n'aura pas d'incidence sur le trafic routier.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores ponctuelles et temporaires. En phase exploitation, le fonctionnement des bassins n'induit pas de nuisances sonores.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'écart des routes concernées par le PPBE du Var.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau contenue dans les bassins a pour vocation de s'infiltrer en deux jours. L'eau ne pourra pas stagner et engendrer des odeurs.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les engins de chantier seront susceptibles de générer des vibrations temporaires et de très faible incidence. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de vibrations.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de travaux nocturnes. En phase exploitation, aucun éclairage public n'est prévu dans le cadre du projet.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de générer des rejets dans l'air. En phase travaux, des émissions de poussières pourront être engendrées de manière temporaire. Des mesures seront mises en place afin de limiter ces émissions et les nuisances associées.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a comme principe d'intercepter et de stocker l'eau de ruissellement puis de rejeter dans le vallon en aval.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets se feront dans les réseaux existants au droit des cours d'eau interceptés.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les bases vie seront reliées aux réseaux communaux, notamment pour la gestion des rejets EU. En phase exploitation, aucun effluent ne sera généré par le projet en dehors des eaux pluviales issues du ruissellement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet génèrera des déchets qui seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. La valorisation et la réutilisation des matériaux seront favorisées. Les déchets non réutilisables seront envoyés dans les filières agréées pour les déchets non dangereux, inertes et dangereux. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le périmètre de protection au titre des abords de monuments historique du « PDA du centre-ville de Draguignan ». Il n'est pas concerné par un site inscrit ou classé ni une Zone de Présomption de Prescription Archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en zone naturelle, au droit de terrains avec présence d'arbres et embroussaillés. L'ensemble des terrains sera terrassé, ainsi ils seront amenés à changer de nature d'utilisation. À ce jour, les terrains n'accueillent pas d'activités humaines telles que citées. Ainsi, le projet ne modifie pas les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

À ce stade, le projet n'a pas fait l'objet d'évaluations des incidences sur l'environnement au titre d'autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une note de synthèse est jointe en annexe volontaire n°5 qui précise les incidences prévisibles de l'opération sur le milieu naturel et présente les mesures envisagées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux concernant le site de Cimetière et Les Tours sont peu importants compte tenu de leur contexte périurbain, voire urbain. Les espèces protégées sont majoritairement communes (Écureuil roux, Hérisson d'Europe, Lézard des Muraille etc.) et les habitats majoritairement anthropisés. Il ne semble pas nécessaire de mener une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Complément à la rubrique 4.3.2 du cerfa : Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Compléments aux rubriques 4.1 et 6.1 du cerfa : Notes hydrauliques des bassins Cimetière et des Tours	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Complément à la rubrique 4.6 du cerfa : Zonage du PLU de la commune de Draguignan	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Complément à la rubrique 5 du cerfa : Localisation des enjeux patrimoniaux et archéologiques	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Compléments aux rubriques 4.3.1, 6.1 et 6.5 du cerfa : Diagnostics Faune-Flore & Notes sur les mesures ERC	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom STRAMBIO

Prénom Richard

Qualité du signataire Maire de Draguignan

À Draguignan

Fait le 11/06/2024



Signature du (des) demandeur(s)

